

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 15 décembre (15/12/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), **Conseillère Municipale.**

ÉTAIT EXCUSE :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**

Mme Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

08-15 Décembre 2014
TARIFS DES DROITS DE PLACE
Rapporteur : M. VALETTE

REQU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 17 DEC. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Vu la délibération n°15 en date du 22 décembre 2005, portant tarifs des droits de place sur la commune de Moissac, modifiée par la délibération n° 13 en date du 20 décembre 2013.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire faisant part de la volonté de modifier certains tarifs comme indiqué ci-dessous,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FIXE les tarifs des droits de place comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2015 :

	TARIFS		TARIFS FOIRES	
	En €uros		En €uros	
	2014	2015	2014	2015
MARCHES FORAINS				
Place des Récollets et Rues adjacentes				
Tarifs abonnés le m ²	0.68	0.68	0.74	0.74
Tarifs passagers	2.58	2.58	6.60	6.60
INDUSTRIELS FORAINS				
Petits métiers (par jour)	59.00	59.00		
Gros métiers le m ²	2.90	2.90		
En façade	3.00	3.00		
MACHINES AGRICOLES ET AUTOS				
Voitures automobiles	3.19	10 € / VL	5.46	10 € / VL
Motos		5 € / moto		5 € / moto
CIRQUES				
Cirques FORFAIT 5 jours + 30 €/jr. Sup.	3.91/ m ²	100		
Cirques avec ménagerie FORFAIT 5 jours + 30 €/jr. Sup.		150		
ETALAGE DEVANT LES MAGASINS				
Le m ² par an	26.50	26.50		
Rue de la République	54.50	54.50		
EMPLACEMENT VENTE DE FLEURS CIMETIERE DE LA DEROCADÉ	40 + de 3 jours forfait de 120.00 €	41.20 + de 3 jours forfait de 123.60 €		
Camion outillage	134.00	134.00		

Pour copie conforme

Moissac le 16 décembre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :